



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 10 Juillet 2023

Département de la Loire – Approbation d'une demande d'aide financière d'urgence

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : Jeudi 6 Juillet 2023
Date de l'affichage : Jeudi 6 Juillet 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **dix juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Pierre GIRAUD, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Absente : Fadila KAHOUL

Excusé(s) : Marie-Laure FUCHER a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND
Henri PRAMALION, Valérie CHAZELLE et Caroline HAOUR

Josiane DREVET a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire rappelle que Le conseil municipal, réuni le 03 novembre 2016, a décidé par souci de simplification administrative, de dissoudre le centre communal d'action sociale (CCAS). Il a été remplacé par une commission extra-municipale sociale.

Les missions de cette commission sont identiques à celles du CCAS. Il s'agit essentiellement du suivi des personnes vulnérables et fragiles de la commune, du suivi des plans de vigilance canicule et grands froids, de la gestion du local communal d'urgence pour l'accueil des personnes sans domicile fixe. Ces missions recouvrent également l'étude des dossiers d'aide sociale en relation avec le conseil départemental et aussi la traditionnelle organisation du repas annuel des personnes âgées.

Monsieur le Maire précise que le Département de la Loire a sollicité auprès de la commune de Chambles une aide financière d'urgence pour un habitant de la commune afin de régler des frais médicaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 160.00 € afin de régler des frais médicaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 10 Juillet 2023

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Josiane DREVET

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2023
et de la publication le 11/07/2023